



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/30
18 juin 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montréal, 16 - 18 juillet 2003

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver un montant de 786 726 \$US pour des amendements à son Programme de travail de 2003, plus les coûts d'appui de l'agence de 46 078 \$US.

2. Les activités proposées dans les Amendements au Programme de travail du PNUE sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Amendements au Programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé \$ US	Montant recommandé \$ US
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Préparation de projet			
Panama	Préparation du projet de mise à jour du PGF	15 000	15 000
Sous-total pour la préparation de projet		15 000	15 000
A2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions:			
		Tonnes PAO	
Bénin	Renouvellement du projet de renforcement des institutions: phase IV	N/A	43 333
Honduras	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase III	N/A	57 200
Jamaïque	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase IV	N/A	57 200
Viet Nam	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase IV	9,83	118 976
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions		276 709	276 709
SOUS-TOTAL SECTION A		291 709	291 709
SECTION B: ACTIVITES RECOMMANDÉES POUR ÉTUDE INDIVIDUELLE			
B1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions:			
		Tonnes PAO	
Belize	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase II	N/A	En attente
Bolivie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase IV	N/A	En attente
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions		155 567	
B2. Plan de gestion des frigorigènes			
RPD de Corée	Mise en oeuvre du PGF: modification des dispositions légales par des ateliers avec les partenaires	30 000	[1]
RPD de Corée	Mise en oeuvre du PGF : programme de formation des formateurs pour les techniciens d'entretien en réfrigération	166 250	[1]
RPD de Corée	Mise en oeuvre du PGF : formation des agents de douane	115 000	[1]
RPD de Corée	Mise en oeuvre du PGF : surveillance des activités du PGF	28 200	[1]
Sous-total pour les PGF		339 450	
SOUS-TOTAL SECTION B		495 017	
Sous-total		786 726	
Coûts d'appui de l'agence (13 pour cent):		46 078	
Total:		832 804	

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/38

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE**A1. Préparation de projet**

Panama : Préparation du projet de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (PGF) (15 000 \$US)

Description du projet

3. A sa 24^{ème} réunion, le Comité exécutif a approuvé 30 000 \$US pour la préparation du PGF de Panama. Conformément à la Décision 31/48, le PNUE dépose une demande pour la préparation des activités ne portant pas sur des investissements dans la mise à jour du PGF.

4. Conformément à la Décision 33/13, la demande est accompagnée d'un rapport de situation sur l'état d'avancement des sous-projets approuvés dans le cadre du projet de PGF. Le PNUD et le PNUE prépareront conjointement la mise à jour du PGF.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet, avec le niveau de financement indiqué au Tableau 1.

A2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions

a)	Bénin (phase IV)	(43 333 \$US)
b)	Honduras (phase III)	(57 200 \$US)
c)	Jamaïque (phase IV)	(57 200 \$US)
d)	Viet Nam (phase IV)	(118 976 \$US)

Descriptions des projets

6. Les descriptions des projets de renforcement des institutions pour ces pays figurent à l'Annexe I du présent document.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de ces projets, avec les niveaux de financement indiqués au Tableau 1. Le Comité exécutif pourrait aussi adresser aux Gouvernements concernés, les observations additionnelles contenues à l'Annexe II du présent document.

SECTION B: ACTIVITES RECOMMANDÉES POUR ÉTUDE INDIVIDUELLE

B1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions

a)	Belize (phase II)	(76 700 \$US)
b)	Bolivie(phase IV)	(78 867 \$US)

Observations du Secrétariat du Fonds

8. Le Belize et la Bolivie n'ont pas respecté le gel de leur consommation de CFC durant la période de contrôle de juillet 2000 à juin 2001, d'après les Décisions XIV/20 et XIV/33 respectivement. Par conséquent, les demandes de ces deux pays pour le renouvellement de leurs projets de renforcement des institutions ont été soumises à une étude individuelle. Le Secrétariat et le PNUE ont convenu des niveaux de financement suivants :

Belize	76 700 \$US
Bolivie	78 867 \$US

Recommandations du Secrétariat du Fonds

9. Le Comité exécutif pourrait tenir compte des progrès réalisés par le Belize et la Bolivie pour revenir en situation de respect, tels que décrits dans leurs plans d'action respectifs, tout en examinant la durée des projets de renouvellement de leurs projets de renforcement des institutions pour ces deux pays.

10. Si le Comité exécutif envisageait l'approbation de ces deux demandes, il pourrait aussi adresser aux Gouvernements du Belize et de Bolivie, les observations additionnelles, contenues à l'Annexe II du présent document.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Belize : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Montant approuvé initialement:	Phase I: novembre 1999	88 500 \$US
	Total	88 500,00 \$US
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):		76 700
Montant recommandé pour approbation (US \$)		76 700
Coûts d'appui de l'agence (\$ US)		0
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		76 700
Montant équivalent de CFC éliminés par la phase II du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)		N/A
Date d'approbation du programme de pays		novembre 1999
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1998), (tonnes PAO)		24,4
Dernière consommation de SAO déclarée (2002)* (tonnes PAO)		15,96
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		24,38
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		0
Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO)*:		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		15,96
b) Annexe A Groupe II (Halons)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		0
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		0
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		0
Montant approuvé pour les projets (\$ US)		327 841
Montant décaissé (en date d'avril 2003) (\$ US):		156 094
SAO à éliminer (tonnes PAO)		1,70
SAO éliminées (en date d'avril 2003) (tonnes PAO)		0

* Données communiquées par le Belize au Secrétariat du Fonds, le 20 mai 2003.

1. Fonds approuvés par le Comité exécutif pour les activités suivantes :

		US \$
a)	Préparation de programme de pays	58 760
b)	Formation	50 850
c)	Assistance technique (incluant le renforcement des institutions)	218 231
	Total:	327 841

Rapport de situation

2. Le Belize a ratifié les Amendements de Londres et Copenhague au Protocole de Montréal mais n'a pas encore ratifié les Amendements de Montréal et Beijing. La mise en oeuvre du Protocole de Montréal au Belize a été satisfaisante. Durant la période de compte rendu (Phase I), l'Unité nationale de l'ozone du Belize (UNO) a mené à terme toutes les activités prévues dans son programme. La création immédiate d'une UNO au sein du ministère de l'Environnement a facilité la mise en oeuvre des sous-projets, tels que l'élaboration du PGF et du programme de pays, et par conséquent, l'organisation d'une série d'activités de formation en réfrigération et pour les agents de douane, telles que prévues dans le programme de pays/PGF. A l'instigation de l'UNO, un nouveau projet de loi a été préparé et transmis pour approbation ministérielle tandis qu'un système national de permis a été mis en place pour mieux contrôler la consommation de SAO dans le pays. Un système a été mis au point pour surveiller les importations de manière continue et recueillir les données exigées pour respecter les obligations de communication. L'UNO a aussi organisé des activités de sensibilisation sur l'ozone à travers le pays, à l'intention des partenaires des secteurs concernés et du grand public.

3. L'UNO fonctionne sous l'égide de la division de l'Environnement du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, ce qui favorise une relation de travail étroite entre l'administrateur de l'ozone et l'administrateur principal de l'environnement qui est responsable de la mise en oeuvre du programme de l'ozone. L'UNO fournit les informations requises et conseille le ministère de l'Environnement sur la problématique de l'ozone, les permis d'importation des SAO et la mise en oeuvre des autres engagements pris dans le cadre du Protocole de Montréal ainsi que les engagements inscrits dans le programme de pays/PGF. L'UNO travaille aussi étroitement avec l'administration des douanes et le ministère des Finances dans toutes les activités reliées au programme sur l'ozone. Toutes les données sur les importations sont compilées par l'administration des douanes.

4. Avec l'adoption des règlements sur la pollution en 2002 qui intègrent les obligations de respect du programme de l'ozone aux responsabilités du ministère de l'Environnement, la problématique l'ozone sera désormais prise en compte lors de l'évaluation environnementale des projets et programmes de développement économique.

Plan d'action

5. La consommation de référence du Belize pour les substances du Groupe I de l'Annexe A a été ramenée à 24,4 tonnes PAO par la Décision XIV/27 de la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Le Belize a déclaré une consommation de 16 tonnes PAO en 2000 et de 28 tonnes PAO en 2001 mais de 40 tonnes pour la période de contrôle du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, ce qui le place en situation de non-respect de ses obligations au titre de l'article 2A du Protocole. Toutefois, selon la Décision XIII/22, le Belize a présenté un plan d'action à la 14ème réunion dans lequel il s'engageait à respecter un calendrier de réduction des CFC, (24,4 tonnes PAO, 20 tonnes PAO et 12,2 tonnes PAO en 2003, 2004 et 2005 respectivement), à instaurer un système de permis d'importations pour les SAO d'ici le 1er janvier 2003 et à interdire l'utilisation d'équipements à base de SAO d'ici le 1er janvier 2004. Le Belize a communiqué au Secrétariat du Fonds une consommation de 15,96 tonnes PAO de substances du

Groupe I de l'Annexe A en 2002 qui, si le chiffre est confirmé par le Secrétariat de l'ozone, le place très en avance sur le calendrier de réduction convenu.

6. Le Belize a signalé aussi la mise en place d'un système de permis par l'amendement de règlements existants sur la pollution et sur les douanes, en mai et juin 2002 respectivement. Pour continuer à réduire ses niveaux de consommation, le Belize a l'intention de renforcer les systèmes législatif et réglementaire de contrôle des SAO, de promouvoir une association des techniciens en réfrigération et de poursuivre les sessions de formation aux bonnes pratiques en réfrigération à l'intention des techniciens. Il va intensifier les campagnes de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone auprès du grand public, des professionnels de la réfrigération et des secteurs concernés afin de décourager la consommation de CFC.

Bénin : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant approuvé initialement:	
Phase I: novembre 1995	50 000 \$US
Phase II: juillet 1999	33 333 \$US
Phase III : mars 2001	33 333 \$US
Total	116 666,00 \$US
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):	43 333
Montant recommandé pour approbation (US \$)	43 333
Coûts d'appui de l'agence (\$ US)	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	43 333
Montant équivalent de CFC éliminés par la phase IV du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	N/A
Date d'approbation du programme de pays	novembre 1995
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1993), (tonnes PAO)	41,00
Dernière consommation de SAO déclarée (2002)* (tonnes PAO)	36,01
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	59,94
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	3,90
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0
Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	35,50
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,50
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (\$ US)	818 680
Montant décaissé (en date d'avril 2003) (\$ US):	327 429
SAO à éliminer (tonnes PAO)	40,2
SAO éliminées (en date d'avril 2003) (tonnes PAO)	12,9

* Données communiquées par le Bénin au Secrétariat du Fonds, le 2 mai 2003.

7. Fonds approuvés par le Comité exécutif pour les activités suivantes :

		<u>\$ US</u>
a)	Préparation de programme de pays	39 550
b)	Préparation de projet	50 850
c)	Formation	294 817
d)	Assistance technique (incluant le renforcement des institutions)	271 842
e)	Projets d'investissement	161 621
	Total:	818 680

Rapport de situation

8. Le Bénin a ratifié les Amendements de Londres et Copenhague au Protocole de Montréal mais n'a pas encore ratifié les Amendements de Montréal et Beijing. Grâce aux activités continues de sensibilisation du Bureau national de l'ozone (BNO), le public a pris conscience de l'existence de la couche d'ozone, de son rôle dans l'environnement, de son appauvrissement et du rôle et des objectifs du Protocole de Montréal. La campagne de sensibilisation ciblait plus particulièrement les techniciens en réfrigération et autres intervenants économiques. Un total de 265 spécialistes et techniciens en réfrigération ont reçu une formation sur les techniques de récupération et de recyclage et un total de 186 techniciens ont été formés aux bonnes pratiques en réfrigération. Une réglementation sur les SAO a été mise en place pour contrôler la quantité de SAO importées et un décret ministériel a été émis pour réglementer l'utilisation des SAO.

9. La mise en œuvre du Protocole de Montréal est certes une réussite, toutefois, le principal obstacle à la réduction de la consommation de SAO dans ce pays restent le prix élevé des substances de remplacement et le secteur informel. La mise en œuvre continue et renforcée du PGF ainsi que le développement de la coopération et d'échanges d'informations entre les pays africains francophones contribueront à surmonter cet obstacle.

10. Le BNO du Bénin relève de la Direction de l'Environnement qui supervise ses activités. La Direction fait la liaison avec le comité national de l'ozone en ce qui a trait aux projets. Le BNO fournit des conseils techniques au ministère responsable de l'environnement chaque fois que des intervenants du secteur de la réfrigération contactent le ministère et il donne des avis sur les demandes d'autorisation d'importations de SAO et d'équipements à base de SAO.

Plan d'action

11. Pour sa prochaine phase de renforcement des institutions, le Bénin a l'intention de continuer à respecter les niveaux de gel (réduction de 50% des CFC d'ici 2005 et élimination totale d'ici 2010) et de poursuivre la mise en œuvre de son PGF par l'organisation d'un projet de formation des agents de douane pour renforcer le contrôle et le respect des quotas annuels d'importation de SAO; l'intensification de ses activités de sensibilisation visant particulièrement à informer les parties intéressées, les techniciens et les décideurs sur les effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'organisation de sessions de coopération et d'échanges entre les utilisateurs de frigorigènes. Le BNO a aussi l'intention de participer activement aux projets sous-régionaux pour décourager l'usage des halons et du bromure de méthyle et promouvoir la ratification des Amendements de Beijing et Montréal.

Bolivia : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Montant approuvé initialement:	Phase I: novembre 1995	91 000 \$US
	Phase II: novembre 1998	60 670 \$US
	Phase III : juillet 2001	60 670 \$US
	Total	212 340,00 \$US
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):		78 867
Montant recommandé pour approbation (US \$)		78 867
Coûts d'appui de l'agence (\$ US)		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		78 867
Montant équivalent de CFC éliminés par la phase IV du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)		N/A
Date d'approbation du programme de pays		novembre 1995
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1994), (tonnes PAO)		76,1
Dernière consommation de SAO déclarée (2002)* (tonnes PAO)		67,04
Consommation de base des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		75,7
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		0,3
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		0,6
Plus récente consommation des substances réglementées(2002)* (tonnes PAO)		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		65,48
b) Annexe A Groupe II (Halons)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		0,01
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		0
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		1,56
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		0,25
Montant approuvé pour les projets (\$ US)		1 744 313
Montant décaissé (en date d'avril 2003) (\$ US):		471 068
SAO à éliminer (tonnes PAO)		39,2
SAO éliminées (en date d'avril 2003) (tonnes PAO)		14,0

* Données communiquées par la Bolivie au Secrétariat du Fonds, le 9 juin 2003.

12. Fonds approuvés par le Comité exécutif pour les activités suivantes :

		<u>\$ US</u>
a)	Préparation de programme de pays	11 300
b)	Préparation de projet	203 464
c)	Assistance technique (incluant le renforcement des institutions)	707 280
d)	Projets d'investissement	794 665
	Total:	1 744 313

Rapport de situation

13. La Bolivie a ratifié les Amendements de Londres, Copenhague et Montréal au Protocole de Montréal mais n'a pas encore ratifié l'Amendement de Beijing. Durant la Phase III (2001-003), le bureau national de l'ozone de la Bolivie (COGO) a organisé des centres de formation pour les techniciens en réfrigération et tenu un atelier de formation en réfrigération qui a formé environ 60 techniciens spécialisés. Un système de contrôle des SAO a été instauré pour interdire l'importation d'équipements à base de CFC-12. L'interdiction sera éventuellement étendue à toutes les substances du Groupe I de l'Annexe A. Des équipements ont été achetés pour les projets de conversion des CFC dans deux usines de mousse. Des activités de sensibilisation sur l'ozone ont pris la forme de conférences dans les écoles, les universités et les institutions nationales. Le COGO a surveillé diverses activités de mise à jour des données sur les SAO. Il a remis tous les rapports exigés aux dates prévues.

14. Le COGO fonctionne sous la direction du vice-ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles qui, à son tour, relève du ministère du Développement durable. Toutefois, sur le plan administratif, les programmes du COGO sont gérés en coordination par les deux bureaux. Les objectifs du Protocole de Montréal sont inclus dans le "Programa Anual de Operaciones" du COGO qui fait partie du plan stratégique institutionnel du ministère. Le plan sert à l'élaboration des directives nationales, émises par le gouvernement bolivien dans son "Plan General de Desarrollo Economico y Social."

Plan d'action

15. Avec une consommation de CFC de 78,82 tonnes PAO en 2000 et 76,7 tonnes PAO en 2001, la Bolivie ne respectait pas le gel sur la consommation des CFC du Groupe I de l'Annexe A. La Décision XIV/20 de la 14^{ème} réunion des Parties a établi que la Bolivie ne respectait pas ses obligations au titre de l'article 2A du Protocole de Montréal pour la période de contrôle du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001. Par conséquent (Décision XIV/20 para.3), la Bolivie a été priée de remettre au Comité d'application un plan d'action, avec des objectifs précis, pour assurer un prompt retour à une situation de respect. La Bolivie a signalé qu'elle avait pris des mesures répondant aux exigences du para. 3 de la Décision XIV/20. Dans son dernier rapport au Secrétariat du Fonds sur les progrès de la mise en œuvre de son programme de pays, la Bolivie mentionnait une consommation de 65,48 tonnes PAO pour les substances du Groupe I de l'annexe A, inférieure à sa consommation de référence de 75,7 tonnes PAO. La Bolivie a l'intention de poursuivre son projet de renforcement des institutions afin d'accroître sa capacité nationale de contrôle des PAO et de promouvoir l'utilisation des technologies de remplacement, disponibles dans le cadre de ses mesures pour continuer à respecter le calendrier de gel. Le COGO cherchera à faire approuver par le gouvernement la stratégie nationale d'élimination des SAO (ENESAO) qui complète les activités dans le cadre du Protocole de Montréal et à promouvoir l'approbation par le Congrès national, avec mise en œuvre immédiate, du système de permis pour contrôler les importations de SAO. La mise en œuvre de divers projets tels que le PGF, la conversion des CFC (secteur des mousses) et les projets de récupération et de recyclage resteront aussi parmi les priorités du COGO. La consommation de SAO sera étroitement surveillée par le système de permis d'importation et de quotas ainsi que par les progrès réalisés dans les différents programmes de formation et les projets de conversion.

Honduras : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant approuvé initialement:	
Phase I: octobre 1996	66 000 \$US
Phase II: décembre 2000	44 000 \$US
Total	110 000,00 \$US
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):	57 200
Montant recommandé pour approbation (US \$)	57 200
Coûts d'appui de l'agence (\$ US)	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	57 200
Montant équivalent de CFC éliminés par la phase III du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	N/A
Date d'approbation du programme de pays	octobre 1996
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1994), (tonnes PAO)	88,8
Dernière consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)	555,73
Consommation de base des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	331,64
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	259,43
Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	131,25
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe C Groupe I (HCFC)	11,96
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	412,52
Montant approuvé pour les projets (\$ US)	2 855 210
Montant décaissé (en date d'avril 2003) (\$ US):	237 254
SAO à éliminer (tonnes PAO)	227,2
SAO éliminées (en date d'avril 2003) (tonnes PAO)	0

16. Fonds approuvés par le Comité exécutif pour les activités suivantes :

		\$ US
a)	Préparation de programme de pays	45 200
b)	Préparation de projet	80 548
c)	Formation	122 323
d)	Assistance technique (incluant le renforcement des institutions)	402 167
e)	Projets d'investissement	2 204 973
	Total:	2 855 211

Rapport de situation

17. Le Honduras a ratifié les Amendements de Londres et Copenhague au Protocole de Montréal mais n'a pas encore ratifié les Amendements de Montréal et de Beijing. La mise en

œuvre du Protocole de Montréal au Honduras a été satisfaisante. Durant la période de compte rendu, l'Unité nationale de l'ozone du Honduras a mis en œuvre les activités requises dans le cadre de son programme de pays/PGF pour respecter le gel et éliminer la consommation de SAO. Une réglementation de la consommation de SAO incluant un système de permis a été mise en place récemment. Des progrès ont été faits dans la mise en œuvre des activités de récupération, de recyclage et autres dans le cadre du PGF et les activités de sensibilisation se sont intensifiées pour rejoindre tous les segments de la société. La surveillance et l'évaluation de la consommation de SAO sont menées régulièrement et les données recueillies sont communiquées aux agences concernées.

18. Les difficultés rencontrées étaient liées à la ratification des Amendements et à l'élaboration des normes à appliquer au contrôle de la consommation de SAO. Il a fallu une coordination accrue et constante, à tous les niveaux, avec les institutions impliquées dans la mise en œuvre de la réglementation.

19. Le "Unidad Técnica del Ozono" du Honduras travaille en collaboration avec la "Oficina de Cambio Climatico" au sein du "Ministera de Recursos Naturales y Ambiente" (SERNA) qui, à son tour, collabore avec le "Viceministro de Recursos Naturales y Energia". Des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur les activités de développement sont envoyés périodiquement au SERNA, via la "Unidad de Planificacion Estratégica" et retransmis au "Secretaria de Finanzas". Le plan d'action de renforcement des institutions a été intégré au "Oficina de Cambio Climatico" du SERNA, à titre d'effort du pays pour optimiser ses ressources. La réduction de la consommation de SAO fait partie de la politique du SERNA pour réduire la contamination et les gaz à effet de serre néfastes pour la couche d'ozone. Les activités du bureau sont intégrées au "Plan Operativo Annual" du SERNA pour devenir ensuite les activités du gouvernement.

Plan d'action

20. La *Unidad Técnica del Ozono* vise à renforcer la capacité des institutions nationales pour parvenir à un contrôle efficace du commerce et de l'utilisation des SAO. La mise en œuvre des activités liées aux obligations du Protocole de Montréal se poursuivra par l'instauration d'un système de quotas d'importations afin d'éliminer progressivement la consommation de SAO; la mise en œuvre efficace des projets pour éliminer le bromure de méthyle et l'intensification des programmes de renforcement des capacités et des activités de sensibilisation par des séminaires, de l'assistance technique et la diffusion d'information dans les secteurs concernés.

Jamaïque : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Montant approuvé initialement:		
	Phase I: octobre 1996	66 000 \$US
	Phase II: novembre 1999	44 000 \$US
	Phase III : décembre 2001	44 000 \$US
	Total	154 000,00 \$US
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):		57 200
Montant recommandé pour approbation (US \$)		57 200
Coûts d'appui de l'agence (\$ US)		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		57 200
Montant équivalent de CFC éliminés par la phase IV du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)		N/A
Date d'approbation du programme de pays		octobre 1996
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1994), (tonnes PAO)		149,8
Dernière consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)		39,22
Consommation de base des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		93,23
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)		1,00
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		2,83
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		1,39
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		4,88
Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		31,73
b) Annexe A Groupe II (Halons)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		0
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		6,33
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		1,16
Montant approuvé pour les projets (\$ US)		1 876 074
Montant décaissé (en date d'avril 2003) (\$ US):		1 348 993
SAO à éliminer (tonnes PAO)		167,7
SAO éliminées (en date d'avril 2003) (tonnes PAO)		99,0

21. Fonds approuvés par le Comité exécutif pour les activités suivantes :

		<u>\$ US</u>
a)	Préparation de programme de pays	45 200
b)	Préparation de projet	142 502
c)	Formation	105 090
d)	Assistance technique (incluant le renforcement des institutions)	783 201
e)	Projets d'investissement	670 081
f)	Démonstration	130 000
	Total:	1 876 074

Rapport de situation

22. La Jamaïque a ratifié les Amendements de Londres et Copenhague au Protocole de Montréal mais n'a pas encore ratifié les Amendements de Montréal et de Beijing. Durant la Phase III du projet de renforcement des institutions, les activités du Bureau national de l'ozone ont accru la sensibilisation des diverses parties intéressées face à la problématique de l'ozone et à l'utilisation de SAO et des substances de remplacement. Un projet de Loi sur l'ozone a été préparé et transmis au Parlement pour promulgation. En raison de certains retards, la mise en œuvre des sous-projets tel que la conversion des équipements de réfrigération dans les hôpitaux, la formation et l'accréditation des techniciens et la surveillance des activités n'ont commencé qu'en janvier 2003. Puisque le processus législatif prend du temps, l'Unité nationale de l'ozone a l'intention de prendre des mesures provisoires, telles que des "ordonnances ministérielles" pour contribuer à atteindre les résultats exigés pour contrôler la consommation de SAO.

23. L'UNO relève de la Division de la gestion environnementale de l'Agence nationale de planification de l'environnement. Le directeur de la Division des politiques, des programmes et des projets supervise l'administration des projets. La Commission nationale de l'ozone qui se réunit sur une base trimestrielle, examine les travaux accomplis et offre des conseils, le cas échéant.

Plan d'action

24. L'UNO cherche à atteindre les objectifs d'élimination, fixés dans le plan de gestion de l'élimination final (PGEF) des CFC, approuvé par la 37^{ème} réunion du Comité exécutif, par le biais d'activités telles que la formation en réfrigération pour le secteur des refroidisseurs et des climatiseurs d'automobile, l'acquisition et la distribution d'équipements de récupération et de recyclage, l'achèvement des activités de conversion, la création d'un conseil de permis en réfrigération et climatisation, etc. D'autres activités de sensibilisation sont prévues dans les secteurs de la réfrigération, des halons, du bromure de méthyle avec les différents partenaires, les usagers finals et le grand public. L'utilisation de substances de remplacement des SAO fera l'objet d'une promotion intense par des ateliers et des campagnes d'information pour une élimination efficace des SAO. La surveillance constante et la collecte de données sur la consommation de SAO pour la remise des rapports exigés sont également au nombre des objectifs.

Viet Nam : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUÉ
Montant approuvé initialement:	Phase I: juillet 1995	137 280 \$US
	Phase II: juillet 1999	91 520 \$US
	Phase III : mars 2001	91 520 \$US
	Total	320 320,00 \$US
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US):		118 976
Montant recommandé pour approbation (US \$)		118 976
Coûts d'appui de l'agence (\$ US)		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		118 976
Montant équivalent de CFC éliminés par la phase IV du renforcement des institutions au taux de 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)		9,83
Date d'approbation du programme de pays		mai 1996
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1991), (tonnes PAO)		702,1
Dernière consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)		449,82
Consommation de base des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		500,00
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)		37,07
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		1,61
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		0,17
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		136,50
Plus récente consommation des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		235,50
b) Annexe A Groupe II (Halons)		97,60
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		0,22
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		0
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		68,50
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		48,00
Montant approuvé pour les projets (\$ US)		4 350 990
Montant décaissé (en date d'avril 2003) (\$ US):		2 671 020
SAO à éliminer (tonnes PAO)		326,4
SAO éliminées (en date d'avril 2003) (tonnes PAO)		260,0

25. Fonds approuvés par le Comité exécutif pour les activités suivantes :

		<u>\$ US</u>
a)	Préparation de programme de pays	54 935
b)	Préparation de projet	337 289
c)	Formation	256 510
d)	Assistance technique (incluant le renforcement des institutions)	957 768
e)	Projets d'investissement	1 666 175
f)	Démonstration	1 078 313
	Total:	4 350 990

Rapport de situation

26. Le Viet Nam a ratifié les Amendements de Londres et Copenhague au Protocole de Montréal mais n'a pas encore ratifié les Amendements de Montréal et de Beijing. Durant la période de compte rendu, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) du Viet Nam a réussi à sensibiliser davantage les divers partenaires et le grand public à la problématique de l'ozone, l'utilisation des SAO et des substances de remplacement par le biais d'émissions éducatives télévisées, la publication de brochures, dépliants et affiches et par la célébration de la Journée de l'ozone. Plusieurs ateliers de formation ont été organisés, visant notamment la formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane, portant aussi sur la récupération et le recyclage dans le cadre du programme de pays/PGF. Des sous-projets sur les climatiseurs d'automobile, le bromure de méthyle et les aérosols ont aussi été mis en œuvre. L'UNO tient également des réunions deux fois par an avec les Groupes de travail sur les halons, le bromure de méthyle pour s'assurer de l'appui de l'industrie dans ses efforts d'élimination.

27. L'UNO fonctionne officiellement comme une agence permanente qui assiste le Directeur général du Service hydro-météorologique du Viet Nam mais elle relève maintenant du Ministre des Ressources naturelles et de l'environnement. L'UNO est le centre de liaison pour l'application de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal et elle collabore avec les intervenants au niveau gouvernemental et dans le secteur privé pour élaborer des politiques et des documents juridiques et pour coordonner, avec les agences concernées, la mise en œuvre de toutes les activités découlant du Protocole de Montréal.

Plan d'action

28. Durant la prochaine période de renforcement des institutions, l'UNO prévoit mettre en place un système de surveillance et de contrôle des SAO plus efficace, grâce à l'implication accrue des agents de douane et en demandant au gouvernement de lui conférer la responsabilité d'allouer les quotas d'importation. L'UNO prévoit aussi mettre en œuvre les dernières activités (séminaires, ateliers) du PGF, éliminer complètement les CFC dans le secteur des aérosols d'ici 2005 par l'achèvement du projet cadre final, intensifier les activités de sensibilisation dans les mass media, en mettant spécialement l'accent sur le sous-secteur de l'entretien en réfrigération, surveiller de près les résultats des activités de mise en œuvre et remettre les rapports exigés.

Annexe II**OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT
DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS A LA 40^{ème} RÉUNION***Belize*

1. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Belize et note, avec gratitude, que les données de consommation de 2002 transmises au Secrétariat du Fonds sont inférieures à sa consommation de référence révisée de 1995-1997 pour les CFC et, si les chiffres sont confirmés par le Secrétariat de l'ozone, le Belize aura respecté ses engagements de réduction de la consommation de CFC et de retour à une situation de respect du gel de la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi des mesures importantes prises par le Belize pour accélérer l'élimination de sa consommation de SAO dans la période couverte par le projet de renouvellement du renforcement des institutions. Dans sa communication, le Belize précise qu'outre ses engagements, il a pris d'autres initiatives importantes, comme la poursuite des ateliers de formation aux bonnes pratiques en réfrigération, la promotion d'une association des techniciens en réfrigération et le renforcement de ses systèmes juridiques et réglementaires de contrôle des SAO. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Belize pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Belize prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre de son programme de pays, des activités de son PGF et des mesures spéciales destinées à réduire sa consommation de CFC; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Bénin

2. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Bénin et note, avec gratitude, que les données de 2001 communiquées au Secrétariat de l'ozone et les données de 2002 transmises au Secrétariat du Fonds sont inférieures à sa consommation moyenne de CFC en 1995-1997 et qu'apparemment le Bénin continue à respecter les dispositions du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif prend note aussi des autres mesures importantes prises par le Bénin pour éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par la phase III du projet de renforcement des institutions. Dans sa communication, le Bénin précise qu'il a pris des initiatives importantes, notamment la réduction des importations de SAO par l'organisation d'un projet de formation des agents de douane et l'intensification des activités de sensibilisation sur les conséquences de l'appauvrissement de la couche d'ozone à travers le pays ainsi que par la participation du bureau national de l'ozone aux projets régionaux sur les halons et le bromure de méthyle. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Bénin pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Bénin prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre de ses activités; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Bolivie

3. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions en Bolivie et note que même si la Bolivie ne respectait pas ses obligations au titre de l'article 2A du Protocole de Montréal pour la période de contrôle du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 elle semble avoir pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO et revenir à une situation de respect dans la période couverte par la prochaine phase du projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif est encouragé par le dernier rapport, transmis au Secrétariat du Fonds, sur l'état de la mise en œuvre du programme de pays qui signale une consommation des substances du Groupe I de l'Annexe A pour 2002 inférieure à la consommation de référence et, si la consommation de CFC reste à ce niveau voire diminue, la Bolivie pourrait apparemment respecter de nouveau ses obligations au titre de l'Article 2A du Protocole. La Bolivie a ajouté qu'elle avait pris des initiatives pour mettre en œuvre une stratégie nationale d'élimination des SAO, incluant un système national de surveillance et de permis pour les importations et qu'elle continuera à donner la priorité à la mise en œuvre de ses différents projets de formation et de conversion dans les secteurs de la réfrigération et des mousses. Ces activités sont encourageantes et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts de la Bolivie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Bolivie prenne des mesures pour ratifier le dernier amendement au Protocole de Montréal dont elle n'est pas encore partie, à savoir l'Amendement de Beijing; poursuive ses progrès remarquables pour maintenir une réduction progressive des niveaux de consommation de CFC, par la mise en œuvre du ENESAO proposé, du PGF et des autres projets; garantisse le respect solide et durable de ses obligations aux termes du Protocole de Montréal.

Honduras

4. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Honduras et note, avec gratitude, que les données communiquées par le Honduras au Secrétariat de l'ozone pour 2002 sont inférieures à celles de sa consommation de référence de 1995-1997 pour les CFC et que le Honduras semble en mesure de respecter de façon durable le gel de la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi des mesures importantes prises par le Honduras pour éliminer sa consommation de CFC dans la période couverte par le projet de renforcement des institutions. Il semble y avoir eu une augmentation notoire dans la consommation des autres SAO, notamment le bromure de méthyle. Dans sa communication, le Honduras indique qu'il a pris des initiatives importantes, notamment la réduction des importations de SAO par un système de permis et de quotas destiné à contrôler le commerce des SAO, l'intensification des activités de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone à travers le pays. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Honduras pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce que dans les deux prochaines années, le Honduras prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre de ses activités, maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC et progresse dans la réduction de sa consommation de bromure de méthyle.

Jamaïque

5. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions en Jamaïque et note, avec gratitude, que les données de 2002 communiquées au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation de référence de 1995-1997 et que la Jamaïque respecte et serait apparemment en mesure de continuer à respecter le gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi des mesures importantes prises par la Jamaïque pour éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par le projet de renforcement des institutions. Dans sa communication, la Jamaïque précise qu'elle a pris des initiatives importantes, notamment l'organisation d'ateliers de formation aux bonnes pratiques en réfrigération (refroidisseurs et climatiseurs d'automobile), la préparation d'une législation à adopter par le Parlement et des activités publiques de sensibilisation à travers le pays. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts de la Jamaïque pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Jamaïque prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont elle n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC et autres SAO.

Viet Nam

6. Le Comité exécutif a examiné les informations qui accompagnaient la demande de renouvellement du renforcement des institutions au Viet Nam et note, avec gratitude, que les données de 2002 sur la consommation de CFC, communiquées au Secrétariat de l'ozone, sont inférieures à sa consommation de référence de 1995-1997 pour les CFC et que le Viet Nam pourrait apparemment continuer à respecter le gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note aussi qu'en dépit des mesures importantes prises par le Viet Nam pour éliminer sa consommation de la plupart des SAO dans la phase III du projet de renforcement des institutions, la consommation de halons a augmenté de manière significative. Dans sa communication, le Viet Nam précise qu'il a pris des initiatives importantes, notamment l'amélioration de son système de contrôle et de surveillance des SAO par l'implication accrue des agents de douane, le maintien du respect des obligations par la poursuite de la mise en œuvre des activités du PGF, l'achèvement du projet cadre final pour l'élimination complète des CFC dans le secteur des aérosols et le recours aux mass media dans ses activités de sensibilisation en mettant l'accent sur le sous-secteur de l'entretien en réfrigération.. Tout cela est encourageant et le Comité exécutif apprécie grandement les efforts du Viet Nam pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Viet Nam prenne des mesures pour ratifier les derniers amendements au Protocole de Montréal dont il n'est pas encore partie, à savoir les Amendements de Montréal et de Beijing; poursuive ses progrès remarquables dans la mise en œuvre de ses activités; maintienne et améliore ses niveaux actuels de réduction des CFC et autres SAO et progresse dans la réduction de sa consommation de halons.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

UNEP 2003 WORK PROGRAMME AMENDMENT

PRESENTED TO THE
40TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE MONTREAL PROTOCOL

JUNE 2003

**Division of Technology, Industry and Economics
Energy and OzonAction Unit**

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74
E-mail: unep.tie@unep.fr URL: <http://www.unepie.org/>

UNEP 2003 WORK PROGRAMME AMENDMENT

June 2003

SUMMARY

- I. Consistent with its 2003-2005 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2003 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 39th meeting. This amendment includes the following projects:

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)
1	Implementation of the RMP for DPR of Korea: Modification of legal provisions through workshops with stakeholders.	BP 2002	30 000
2	Implementation of the RMP for DPR of Korea: Train the Trainer programme for refrigeration service technicians.	BP 2002	166 250
3	Implementation of the RMP for DPR of Korea: Training for customs officials.	BP 2002	115 000
4	Implementation of the RMP for DPR of Korea: Monitoring of the activities in the RMP.	BP 2002	28 200
5	Institutional Strengthening Renewal for Belize, Benin, Bolivia, Honduras*, Jamaica and Vietnam.	BP 2003 *BP 2002	432 276
6	RMP update for Panama	BP 2003	15 000
	GRAND TOTAL		786 726

- II. There are no additional activities for UNEP at this time related to projects being presented to the Executive Committee by other Implementing Agencies and/or Bilateral Agencies.

UNEP is including for the consideration of the Executive Committee certain projects that were approved as part of UNEP's 2002 Business Plan, but which for various reasons (including pre-conditions not being met, or countries not being prepared to submit a project during last year) were not ready for submission during calendar year 2002. The 2002 projects are identified in the preceding table.

The activities proposed in this Amendment follow the latest applicable guidelines approved by the Executive Committee including relevant decisions taken at the 39th meeting.

- 1. Title:** *Implementation of the RMP for DPR of Korea: Modification of legal provisions through workshops with stakeholders.*

Background: This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives: The main objectives of this project are to::

- introduce an ODS import and export licensing system;
- establish ODS import monitoring procedures, licensing system for refrigeration service network and other ODS users as well as policies for discouraging the use of ODS through its awareness activities.

In addition the project will assist DPR Korea to

- draft and promulgate necessary laws and policy measures to control import-export of ODS provisions for the implementation its RMP.
- organize workshops with key stakeholders. These workshops will be used for providing clarification to stakeholders on the regulations and the modalities of implementation. These workshops will also indirectly help in creating awareness on ODS phaseout to various stakeholders.
- discuss the draft and inputs will be obtained from stakeholders for finalisation of relevant laws and regulations.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 1).

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 1).

Cost: US\$ 30,000 (excluding agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project preparation	1-3
Establishment of Drafting Committee	1-3
Submission of the first draft	4-6
Workshop on 1 st draft	7-9
Workshop on 2 nd draft	10-15
Finalisation of the laws and regulations	16-18
TV programme on awareness education for new regulation	19-21
Monitoring	22-24
Submission of PCR	6 months after project completion

2. Title: *Implementation of the RMP for DPR of Korea: Train the Trainer programme for refrigeration service technicians.*

Background: This project is part of UNEP's 2002 Business Plan.

Objectives: The main objective of the training programme is to enable refrigeration and air conditioning workers to avoid unnecessary losses of CFC during the maintenance, servicing and repair of existing CFC based systems and master the technical skills to service and repair non- CFC systems. It will also strengthen the existing skill base of the trainers in the country.

It is expected that the technicians will have a complete understanding of the impact of ODS on the ozone layer, the policies that will be implemented by the Government of DPR Korea to facilitate phase-out and on how their actions can contribute to the protection of Ozone layer. Additionally providing trainers with the necessary skills in this area should encourage conversion to alternative systems.

Target Audience: The training programme will target all refrigeration and air-conditioning technicians and engineers from small, medium, and large workshops.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 2).

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 2).

Cost: US\$ 166,250 (excluding agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Obtaining signature for Grant agreement with NCCE	1-3
Equipment procurement	4-9
Train the trainer phase	7-9
Train the technicians phase	10-28
Monitoring and evaluation	29-36
Submission of PCR	6 months after project completion

3. Title: *Implementation of the RMP for DPR of Korea: Training for Customs officials.*

Background: This project is part of UNEP's 2002 Business Plan.

Objectives:

1. Through training workshops for customs officials enable them to:
 - become more aware about the ozone depletion and its effects;
 - become more familiar with the ODS import/export licensing system and other national regulations related to the phase-out of ODS, and their role in it;
 - identify the substances controlled under the Montreal Protocol and mixtures containing such substances; and
 - identify imported products that may contain ODS, especially refrigerators, freezers and other refrigeration equipment using CFCs;
 - record imports of ODS and ODS-containing products and report to the National Committee for Environmental Protection (NCEP).
2. To provide with two CFC-detection equipment for each of 35 major customs entry points in the country.
3. To include training within the regular customs training programs in order to reach the totality of the customs officers.
4. To exchange experiences of import/export control systems with other countries in the Region; establish coordination and cooperation mechanisms with customs offices of neighbouring countries, such as China, South Korea and Russia.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 3).

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 3).

Cost: US\$115,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Phase 1: Train the trainers	1-6
Phase 2: Training for other trainers	7-12
Monitoring and control	13-21
Submission of PCR	6 months after project completion

4. Title: *Implementation of the RMP for DPR of Korea: Monitoring of the activities in RMP.*

Background: This project is part of 2002 Business Plan of UNEP.

Objectives: In order to attain the objectives of the each one of the components in the RMP, a national consultant trained in refrigeration will have to be mandated to collect the data from all the workshops that are included in the Recovery and Recycling Project as well as the other activities in the RMP. The duties of the National Consultant will also cover the other activities enlisted in the RMP.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 4).

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 16 May 2003. (Annex 4).

Cost: US\$ 30,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Obtaining signature for grant agreement	1-3
Establishment of monitoring team	4-6
Training workshops	7-24
Distributing Equipment	13-15
Monitoring	1-36
Submission of PCR	6 months after project completion

5. Title: *I.S. Renewals: Belize, Benin, Bolivia, Honduras, Jamaica and Vietnam.*

Objectives: Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their existing Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved Executive Committee guidelines (including Decision 35/57 relating to the 30% increase in IS renewals).

Description: UNEP sent separate proposals for these projects to the Multilateral Fund Secretariat on 19 May – 4 June 2003.

Time Frame: See separate project proposals.

Cost:

Country	Cost (US\$)
Belize	US\$ 76 700
Benin	US\$ 43,333

Bolivia	US\$ 78 867
Honduras	US\$ 57 200
Jamaica	US\$ 57 200
Vietnam	US\$ 118,976

(the above exclude agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country.	2
First disbursement of funds	4
Submission of Progress reports	Every June and December
Submission of PCRs	6 months after project completion

9. Title: *Refrigerant Management Plan update for Panama*

Objectives: Assist the Government of Panama to prepare its RMP update according to the Executive Committee guidelines.

Description: NOU to update the RMP update with UNEP's assistance. UNEP to send the RMP proposal to the Multilateral Fund Secretariat. For details see Annex 1 "Progress Report of Panama's current RMP" to the WPA.

Time Frame: 12 months after project approval

Cost: US\$ 15 000 (excluding agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (months after project approval)
Signature of agreement	1
First draft of the CP update ready	4-8
Final draft ready	9-10
Submission	12

ANNEX 1: PANAMA RMP PROGRESS REPORT
ANNEX 2: ENDORSEMENT LETTER (DPR KOREA)